

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 30 octobre 2025

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 29

D25.103

L'an deux mille vingt-cinq,
le 30 octobre,
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 22 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, FABRE Jean, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, PIGNOL Jean-Philippe (suppléant de CAYREL Jean-Claude), CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : ANDRE Sophie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine (pouvoir à FABRE Jean), VALENTIN Christine, POUDEVIGNE Roger, POQUET Pascal, JACQUES Jérôme (pouvoir à ROCHOUX Philippe), RODIER Colette (pouvoir à FERNANDEZ Florence) et DE SOUSA Guy (pouvoir à POURQUIER Jean-Paul).

M. David RODRIGUES a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D25.103 : FONDS DE CONCOURS AUX PETITES COMMUNES – DEMANDE DE LA COMMUNE DE CULTURES

Monsieur le Président rappelle que la CC ALCT a mis en place, par délibération du 28 janvier 2021, un fonds de concours à destination des petites communes membres (communes de moins de 500 habitants) dans le cadre d'un soutien aux petits projets d'investissement. Les modalités ont été précisées ainsi que le plafond par commune concernée sur la mandature 2021 à 2025.

Notamment le fonds de concours ne peut excéder 50% du reste à charge de la commune et le montant du fonds de concours de la CC ne peut avoir pour effet de porter le montant global des aides à un montant excédant 80% de l'opération.

La CC ALCT a été sollicitée par la Commune de CULTURES afin de bénéficier du fonds de concours pour la réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement du Serre.

Monsieur le Maire a présenté un dossier estimé à un montant total H.T. 18 418€ HT.



Le plan de financement présenté par la commune de CULTURES est le suivant :

Fonds de concours CC ALCT 7 800 €,

Etat pour 0 €,

Département pour 0 €,

Région pour 0 €,

Communes de CULTURES 10 618 €.

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE d'octroyer un fonds de concours de 7 800 € à la Commune de CULTURES pour participer au financement de la réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement du Serre,

PRECISE que l'amortissement de ce fonds de concours sera effectué sur une durée de 10 ans, comme prévu par délibération D25.042 du 3 avril 2025,

AUTORISE son Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 5 novembre 2025,
Commune de Cultures Le Président,
AUBERAC LOT CAUSEES D'ARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE Jean-Claude SALEIL